

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 02 octobre 2024, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 26 septembre 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Jean-Charles CONTE – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Mylène MONCERET – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel FALCONNET à Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aïli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL.

Absents excusés : Monsieur Jérôme BRIÈRE – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Madame Élisabeth CORDEIRO – Madame Emmanuelle RAYNAUD.

Secrétaire de séance : Monsieur Benjamin HUC.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Virginie VIALAR, Collaboratrice de Monsieur le Maire et Madame Justine RIVIÈRE, Affaires juridiques.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 21
- Nombre de conseillers représentés : 2

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2024-91 RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE				
Votants : 23	Abstentions : 2	Exprimés : 21	Pour : 18	Contre : 3

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il appartient à l'assemblée de porter des modifications au tableau des effectifs permanents par la création de postes nécessaires à de nouveaux besoins afférents à certains services. Ces créations pourront bénéficier à l'évolution des métiers au sein de la collectivité. Il propose également la suppression de certains postes vacants non pourvus.

Il est proposé à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Suppression des postes vacants :

- 1 postes d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe à 35 heures ;
- 1 poste d'attaché territorial à 35 heures, poste crée par délibération au 1^{er} octobre 2022 pour un directeur de pôle.

Création des postes pour les besoins des services administratifs :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial à 35 heures ;
- 2 postes d'attaché territorial à 35 heures.

Monsieur le Maire présente donc le tableau des effectifs comme suit :

Filières	Cat.	Grades	Durées hebdo	Effectifs actuels	Modifications	Effectifs au 02/10 /2024
ADMINISTRATIVE	A	Directeur Général des Services	35	1		1
ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal	35	1		1
ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial	35	3	-1 +2	4
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe	35	1		1
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe	35	1		1
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial	35	3		3
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	35	6		6
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	35	7	-1	6
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial	35	6	+1	7
CULTURELLE	C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	35	0		1
CULTURELLE	C	Adjoint territorial du patrimoine	28	0		0
CULTURELLE	C	Adjoint territorial du patrimoine	35	1		1
ANIMATION	B	Animateur territorial principal de 2 ^{ème} classe	35	1		1
ANIMATION	B	Animateur territorial	35	4		4
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	35	1		1
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	25	1		1

TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial	35	16		16
TOTAL				106		107

Aujourd'hui, nous sommes à 107 postes permanents, dont 62 pourvus et 45 vacants sur la commune.

À l'exception de la filière Police Municipale, et à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires (Art. L332-8 disposition 2 du Code général de la fonction publique), un contractuel peut être recruté sur ces postes si aucune candidature d'un fonctionnaire ne convient, et car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** le tableau des effectifs tel que modifié ci-dessus à compter du 02 octobre 2024 ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été effectuées
le : 08 octobre 2024
et la délibération ayant été reçue en Préfecture
le : 08 octobre 2024

ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	30	1		1
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation	25	1		1
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation	30	6		6
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation	32	3		3
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation	35	10		10
POLICE MUNICIPALE	B	Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	35	1		1
POLICE MUNICIPALE	B	Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe	35	1		1
POLICE MUNICIPALE	B	Chef de service de police municipale	35	1		1
POLICE MUNICIPALE	C	Brigadier-Chef Principal de police municipale	35	3		3
POLICE MUNICIPALE	C	Gardien-Brigadier de police municipale	35	1		1
POLICE MUNICIPALE	C	Garde Champêtre Chef principal	35	1		1
SOCIALE	C	Agent territorial spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	30	1		1
SOCIALE	C	Agent territorial spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	35	2		2
SOCIALE	C	Agent territorial spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	35	2		2
SOCIALE	C	Agent territorial spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	30	1		1
SPORTIVE	B	Éducateur territorial des activités physiques et sportives	35	1		1
SPORTIVE	B	Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	35	1		1
SPORTIVE	C	Opérateur territorial des activités physiques et sportives principal	35	1		1
TECHNIQUE	B	Technicien territorial principal de 1 ^{ère} classe	35	1		1
TECHNIQUE	B	Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe	35	1		1
TECHNIQUE	B	Technicien territorial	35	1		1
TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial principal	35	1		1
TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial	35	1		1
TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	35	3		3
TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	35	6		6